



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-019-2018-11

PUBLIÉ LE 19 NOVEMBRE 2018

Sommaire

DRJSCS d'Île-de-France

IDF-2018-11-13-009 - Arrêté fixant le montant de la dotation globale de financement et sa répartition par financeur public du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs de SOS 3ème AGE pour l'année 2018 (4 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2018-11-19-001 - Arrêté portant nomination des membres de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de PARIS-ORLY (7 pages)

Page 8

DRJSCS d'Île-de-France

IDF-2018-11-13-009

Arrêté fixant le montant de la dotation globale de
financement et sa répartition par financeur public du
service mandataire judiciaire à la protection des majeurs de
SOS 3ème AGE pour l'année 2018

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Direction régionale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale*

ARRETE n ° IDF-2018-11-13

**fixant le montant de la dotation globale de financement et sa répartition par financeur public
du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs de SOS 3^{ème} AGE pour l'année
2018**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE,
PREFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-1, L. 361-1 et suivants, R. 314-106 et suivants et R. 314-193-1 et suivants ;
- Vu** le décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le décret n° 2008-1500 du 30 décembre 2008 relatif à la réglementation financière et budgétaire des établissements sociaux et médico-sociaux, notamment son article 3 ;
- Vu** le décret n° 2018-767 du 31 août 2018 relatif au financement des mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;
- Vu** l'arrêté du 9 juillet 2009 fixant les indicateurs applicables aux services mandataires judiciaires à la protection des majeurs et aux services délégués aux prestations familiales ;
- Vu** l'arrêté du 31 août 2018 relatif à la détermination du coût des mesures de protection exercées par les mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;
- Vu** l'arrêté IDF-2017-10-24-006 du préfet de région d'Île de France, préfet de Paris, en date du 24 octobre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Éric QUENAULT, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île de France, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- Vu** l'arrêté n° 2018-735A43F1 du 01 octobre 2018 portant subdélégation de la signature du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France
6/8 rue Eugène Oudiné - CS 81360 - 75634 PARIS CEDEX 13 - 01 40 77 55 00
DRJSCS75@drjscs.gouv.fr – www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr

- Vu** l'arrêté du 26 septembre 2018 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs relevant du I de l'article L. 361-1 du code de l'action sociale et des familles, publié au Journal officiel de la République française n° 0228 du 3 octobre 2018, texte n°15 ;
- Vu** la décision d'autorisation budgétaire transmise par l'autorité de tarification par courrier en lettre recommandée avec avis de réception le **12 novembre 2018** clôturant les échanges effectués durant la procédure contradictoire ;

Sur proposition du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Pour l'exercice budgétaire 2018 les dépenses et les recettes prévisionnelles du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs de SOS 3^{ème} AGE sis, 2 bis rue du Château 92200 NEUILLY-SUR-SEINE sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en euros	Total en euros
Dépenses	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	12 500 €	139 726 €
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel <i>Dont crédits non reconductibles</i>	113 900 € 9 870 €	
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure <i>Dont crédits non reconductibles</i>	13 326 € 1 130 €	
	Total des dépenses autorisées	139 726 €	
Recettes	Groupe I : Produits de la tarification	1 861 €	139 726 €
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	126 372 €	
	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	493 €	
	Total recettes autorisées	128 726 €	
	Report à nouveau N-2 (excédent)	11 000 €	

Article 2 :

Pour l'exercice budgétaire 2018, la dotation globale de financement du service de SOS 3^{ème} AGE est fixée à mille huit cent soixante et un euros (1 861 €), **intégrant la reprise des résultats antérieurs à hauteur de 11 000 €.**

Article 3 :

Pour l'exercice budgétaire 2018 en application de l'article R. 314-193-1 du code de l'action sociale et des familles,

1° la dotation versée par l'Etat est fixée à 99,70 %, soit un montant de 1 855,42 € ;

2° la dotation versée par le département des Hauts-de-Seine est fixée à 0.30 %, soit un montant de 5,58 € ;

Article 4 :

La fraction forfaitaire égale, en application de l'article R. 314-107 du code de l'action sociale et des familles, au douzième du montant de la dotation globale de financement, est égale à :

1° 154,62 € pour la dotation mentionnée au 1° de l'article 3 du présent arrêté ;

2° 0,46 € pour la dotation mentionnée au 2° de l'article 3 du présent arrêté ;

Article 5 :

Un exemplaire du présent arrêté sera notifié :

- au président de l'association gestionnaire du service ;
- au président du conseil départemental des Hauts-de-Seine ;
- à la directrice départementale par intérim de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, soit hiérarchique auprès du ministre des affaires sociales et de la santé, dans les deux mois suivant la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Paris, sis 1, place du Palais-Royal, 75100 Paris cedex 01, également dans un délai d'un mois à compter de la notification, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

Article 7 :

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France et le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le **13 NOV. 2018**

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris et par délégation

~~Le directeur régional de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale~~

Eric QUENAULT

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2018-11-19-001

Arrêté portant nomination des membres de la Commission
Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de
PARIS-ORLY

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES
PMM/SC/BCR

ARRETE

**portant nomination des membres de la commission consultative de l'environnement
de l'aérodrome de Paris-Orly**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L571-13 et R571-70 à R571-80,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2016-05-31-001 du 31 mai 2016 modifié portant nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Orly,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2018-10-22-003 du 22 octobre 2018 promulguant les résultats de l'élection des représentants des communes concernées de la Seine-et-Marne et de l'Essonne à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Orly,
- VU** la délibération n° CR 12-16 du 21 janvier 2016 relative à la désignation des représentants du Conseil régional dans divers organismes,
- VU** la délibération n° 2016-2 - 1.1.1. du 11 avril 2016 du conseil départemental du Val-de-Marne,
- VU** les délibérations et les décisions relatives à la désignation des représentants des établissements publics de coopération intercommunale,
- VU** la délibération en date du 12 novembre 2018 du Conseil de la Métropole du Grand Paris,
- VU** les propositions des associations des personnels exerçant leur activité sur l'aérodrome, des associations de riverains et des associations de protection de l'environnement,
- VU** les propositions de Paris Aéroport, exploitant de l'aérodrome,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

.../...

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

L'arrêté préfectoral n° 2016-05-31-001 du 31 mai 2016 portant nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Orly est abrogé.

ARTICLE 2

Sont nommés membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris Orly :

I. Représentants des professions aéronautiques :

a) Représentants des personnels exerçant leur activité sur l'aérodrome

- 1) C.F.D.T.
Titulaire : M. Gilles NICOLI
Suppléant : M. Karim AOULNI
- 2) C.F.T.C.
Titulaire : M. Farid KOURI
Suppléante : Mme Sanaé SOUISS
- 3) CFE-CGC
Titulaire : M. Gilles BENETEAU
Suppléant : M. Christian PLANTA
- 4) C.G.T.
Titulaire : M. Nicolas GOLIAS
Suppléant : Mme Valérie RAPHEL
- 5) FEETS-FO
Titulaire : Mme Dominique CANEVET
Suppléante : M. Brice NICOLAS
- 6) Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL)
Titulaire : M. Jean-Félix BARRAL
Suppléant : M. Olivier LACROIX
- 7) USAC/CGT
Titulaire : M. Pierre GATIGNON
Suppléant : N.

b) Représentants des usagers de l'aérodrome

- 1) Board of airlines representatives in France (BAR France)
Titulaire : M. Jean-Pierre SAUVAGE
Suppléant : M. Yves EZANNO
Titulaire : M. Tarik BENYUCEF
Suppléant : M. Vincent VERDONCK

- 2) Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM)
Titulaire : M. Frédéric FOUCHET
Suppléant : M. Cyrille DIGON
Titulaire : Mme Mildred DAUPHIN
Suppléant : M. Mathieu COMPIEGNE
- 3) Syndicat des compagnies aériennes autonomes (SCARA)
Titulaire : M. Georges-Marie BAURENS
Suppléant : M. Jean-François DOMINIAK
Titulaire : M. Jean-Pierre BES
Suppléant : M. Bertrand MOINE
- 4) Compagnie Air France
Titulaire : Mme Nathalie SIMMENAUEUR
Suppléant : M. Dominique GRANVILLE
- 5) HOP !
Titulaire : M. Philippe GOETZ
Suppléante : Mme Christel GELEBART
Titulaire : Mme Magali GUILLET
Suppléante : Mme Isabelle HEMERY
- 6) Compagnie Easy Jet
Titulaire : N.
Suppléant : N.
- 7) Compagnie Air France industries
Titulaire : M. Eric LANDRY
Suppléante : Mme Isabelle GOULMY

c) Représentants de l'exploitant

Paris Aéroport
Titulaire : M. Régis LACOTE
Suppléant : M. Michel RICAUD
Titulaire : Mme Amélie LUMMAUX
Suppléant : M. Hugues POTART

II. Représentants des collectivités territoriales :

a) Représentants des établissements publics de coopération intercommunale visés au 2° a) de l'article R571-73 du code de l'environnement

- 1) Représentants de la communauté d'agglomération Paris-Saclay
Titulaire : M. Christian LECLERC
Suppléant : M. Stéphane BAZILE
Titulaire : M. Richard TRINQUIER
Suppléant : M. Rémi BETIN
Titulaire : M. Jean-Paul BENYETOU
Suppléant : M. Bernard LAFARGUE

- 2) Représentants de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
 Titulaire : M. Gérard BOUTHIER
 Suppléant : M. Georges TRON
 Titulaire : Mme Sylvie CARILLON
 Suppléant : M. Jacky GERARD
 Titulaire : M. Romain COLAS
 Suppléant : M. Bruno GALLIER

b) Représentants de la Métropole du Grand Paris

Titulaire : M. Jacques-Alain BENISTI
 Suppléant : M. Richard DELL'AGNOLA
 Titulaire : M. Didier GONZALES
 Suppléante : Mme Nathalie LALLIER
 Titulaire : Mme Marie CHAVANON
 Suppléant : M. Régis CHARBONNIER
 Titulaire : M. Jean-Marie VILAIN
 Suppléante : Mme Stéphanie DAUMIN
 Titulaire : Mme Sylvie ALTMAN
 Suppléant : N.
 Titulaire : M. Robin REDA
 Suppléant : N.

c) Représentants des communes concernées par le bruit de l'aérodrome n'appartenant pas à l'un des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés ci-dessus ou ayant gardé compétence en matière de lutte contre les nuisances sonores

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Michel PAPIN Maire de Lésigny (77)	M. Guy DESAMAISON Adjoint au maire de Lésigny (77)
M. François FRONTERA Maire de Saint-Jean-de-Beauregard (91)	Mme Lisa FRYK Conseillère municipale de Saint-Jean-de-Beauregard (91)
M. Christian SCHOETTL Maire de Janvy (91)	M. Jean-François LECLERCQ 1 ^{er} adjoint au maire de Janvy (91)

d) Représentants du conseil régional d'Ile-de-France

Titulaire : M. Didier GONZALES
Suppléante : Mme Marie-Carole CIUNTU

e) Représentants des conseils départementaux

- 1) Département de la Seine-et-Marne
Titulaire : M. Denis JULLEMIER
Suppléante : Mme Nolwenn LE BOUTER
- 2) Département de l'Essonne
Titulaire : M. Pascal PICARD
Suppléante : Mme Brigitte VERMILLET
- 3) Département des Hauts-de-Seine
Titulaire : Mme Nathalie LEANDRI
Suppléant : M. Laurent VASTEL
- 4) Département du Val-de-Marne
Titulaire : Mme Nathalie DINNER
Suppléant : M. Daniel GUERIN

III. Représentants des associations :

a) Associations de riverains

- 1) Association pour la préservation du patrimoine de Lésigny et plus (APPEL+)
Titulaire : M. François PHILIPPE
Suppléante : Mme Edith de KHOVRINE
- 2) Alerte nuisances aériennes
Titulaire : M. Dominique CATERINI
Suppléante : Mme Françoise GIRAUD
- 3) EOLE - Association de défense de Choisy-le-Roi et de Thiais contre les nuisances aériennes
Titulaire : Mme Denise LEMONON
Suppléant : M. Jean-Louis CAUDRON
- 4) PEGASE - Association de Villeneuve-le-Roi et Ablon des riverains de l'aéroport d'Orly pour la tranquillité et la sécurité
Titulaire : M. Joël JOSSO
Suppléant : M. Patrice FAUQUEMBERG
- 5) Association valentonaise pour l'indemnisation des riverains de l'aéroport d'Orly et la limitation des nuisances et des risques (AVION)
Titulaire : M. Patrick RATTER
Suppléant : M. Serge MERCIER
- 6) Association OYE 349
Titulaire : M. Luc OFFENSTEIN
Suppléante : Mme Evelyne BOURNER

- 7) Forum sud-francilien contre les nuisances aériennes
Titulaire : Mme Nathalie LAVAUD
Suppléant : M. Bernard CRETE
- 8) Forges sans nuisances
Titulaire : M. Jean-Pierre RAYMOND
Suppléante : Mme Catherine JANIS
- 9) Association vigilance environnement de la vallée de l'Yerres (AVEVY)
Titulaire : M. Michel VAN HOEGAERDEN
Suppléant : M. Jean-Pierre BERGERO
- 10) Agir contre les nuisances aériennes à Bonnelles et sa région (ACNAB)
Titulaire : M. Jean-Luc ALISON
Suppléant : M. Didier LARGE
- 11) Union française contre les nuisances des aéronefs (UFCNA)
Titulaire : M. Jacques LAGRANGE
Suppléant : M. Max LASORNE
- 12) Collectif nuisances aériennes de Dourdan et sa région
Titulaire : M. Pierre-Yves ROUGEAUX
Suppléant : M. Franck GUERIN

b) Associations de protection de l'environnement

- 1) Essonne nature environnement
Titulaire : M. Jean-Pierre MOULIN
Suppléant : M. Daniel JOUANNE
Titulaire : M. Denis MAZODIER
Suppléant : M. Emmanuel DESERT
- 2) France nature environnement Ile-de-France
Titulaire : M. Claude CARSAC
Suppléante : Mme Françoise BROCHOT
Titulaire : Mme Catherine GIOBELLINA
Suppléant : M. Michel RIOTTOT
- 3) Union des associations du sud-francilien (UASF)
Titulaire : M. Patrick LETERME
Suppléant : M. Pascal LASBOUYGUES
Titulaire : M. Claude JEANLIN
Suppléant : M. Pierre BACELON
- 4) Comité intercommunal pour l'environnement (CIPE)
Titulaire : M. Gérard BELOT
Suppléant : M. Francis FALLIK
Titulaire : Mme Sylvaine DEPORT
Suppléante : Mme Annick Riant

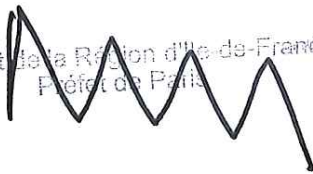
ARTICLE 3

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le directeur de la sécurité de l'aviation civile nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et des préfectures des départements concernés et dont copie sera transmise aux membres de la commission ainsi qu'à :

- Monsieur le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire,
- Madame la ministre de la transition écologique et solidaire chargée des transports,
- Madame la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Fait à Paris, le 19 NOV. 2018

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France
Préfet de Paris



Michel CADOT